

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME

Mercredi 1^{er} février 2023

Co-présidences de Mme Anne Brugnera et de M. Julien Odoul, co-présidents du groupe de travail

– Audition de Mme Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq.

Mme la co-présidente Anne Brugnera. Nous sommes heureux d'accueillir la ministre de la Culture, Mme Rima Abdul-Malak, pour évoquer le chantier de Notre Dame de Paris, dont l'achèvement constitue l'un des objectifs patrimoniaux phares de ce quinquennat. Nous avons précédemment reçu le général Jean-Louis Georgelin, président de l'établissement public pour la restauration de Notre Dame de Paris, accompagné de M. Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques de la cathédrale. Il nous semblait toutefois important, Madame la Ministre, de vous entendre également sur ce dossier qui nous tient tous à cœur.

Notre groupe de travail s'inscrit dans la continuité de la mission d'information sur l'application de la loi du 29 juillet 2019, texte dont j'ai été la rapporteure. Sophie Mette était pour sa part rapporteure de cette mission d'information durant la précédente législature. Celle-ci visait à assurer l'information de la représentation nationale et de tous les Français concernant la bonne utilisation des dons, le respect des termes de la loi, ainsi que le suivi du chantier. Notre groupe de travail a repris ces objectifs.

J'ai quelques questions avant de céder la parole à mes collègues. Bien que ces sujets nous aient aussi été détaillés par MM. Georgelin et Villeneuve, pourriez-vous nous présenter un point d'étape au sujet de l'avancée des travaux et de l'engagement des dons, tels que suivis par le ministère ? De plus, certains membres du groupe n'appartenaient pas à la mission d'information antérieure. Il serait donc intéressant de rappeler l'articulation entre le ministère et l'établissement public, au plan fonctionnel comme financier. Le financement de l'établissement public a en effet suscité des remarques de la Cour des comptes. Nous souhaiterions ensuite être éclairés quant aux réflexions du ministère relatives au futur rôle des différents acteurs, et concernant la répartition de leurs responsabilités dans le fonctionnement et la propriété de l'édifice, lorsqu'il rouvrira. Plus particulièrement, comment les dispositions de la convention du 18 octobre 2019, conclue entre le ministère de la Culture et le centre des monuments nationaux (CMN), seront-elles appliquées ?

M. le co-président Julien Odoul. Nous vous remercions de votre présence aujourd'hui, Madame la ministre. J'espère, compte tenu de vos propos récemment rapportés par *Le Monde*, que vous n'êtes pas choquée de la co-présidence par le Rassemblement national (RN) de ce groupe de travail. La culture est notre bien à tous, quelle que soit notre étiquette politique. Je ne perçois aucune vague d'extrême droite, mais des vagues démocratiques issues des élections. Je ne dois ma présence ici aujourd'hui, comme mes collègues, qu'à la volonté des électeurs. Ils méritent d'être respectés.

L'incendie de Notre Dame de Paris a ému des millions de Français. Une préconisation de la Cour des comptes reste cependant non appliquée : la mise en œuvre d'une enquête administrative sur ses causes. L'État renonce-t-il à en élucider les circonstances ? Cette question revient souvent, encore aujourd'hui. Que s'est-il passé ? Disposerons-nous un jour d'éléments de réponse, afin de prévenir toute tragédie similaire à l'avenir ?

Par ailleurs, nous désirons nous projeter vers le futur, concernant la manière dont l'édifice revivra. Quelles problématiques nouvelles sa réouverture posera-t-elle ? Quelles sont les réflexions des acteurs impliqués quant à l'amélioration de l'expérience des visiteurs, ou encore à l'usage et l'aménagement des abords de la cathédrale ? La Cour des comptes craint qu'à sa réouverture, elle ne soit proche de la saturation.

Notre groupe de travail est en outre très attaché aux métiers et savoir-faire essentiels à la restauration de Notre Dame de Paris. Son chantier a parfois souffert d'une inquiétante pénurie de certaines compétences. Cette restauration devra être l'occasion de collectivement valoriser les métiers d'art et de la construction. Êtes-vous en lien à ce sujet avec les ministères de l'Emploi et de l'Éducation, en vue de réfléchir conjointement aux formations correspondantes ? Nous vous laissons, Madame la ministre, prononcer votre intervention liminaire, avant de prendre les questions, sûrement nombreuses, de nos collègues.

Mme Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture. Je vous remercie de votre invitation. Monsieur Odoul, soyez assuré que je respecte complètement votre légitimité démocratique. Je serai ravie de répondre à vos questions, mais je continuerai à combattre vos idées et votre vision de la culture. Dans mon entretien avec *Le Monde*, je n'ai fait que citer fidèlement les interventions du RN au cours de divers débats, en commission ou à l'Assemblée lors de l'examen du budget de la culture, sans caricature ni exagération. Heureusement, Notre Dame nous rassemble aujourd'hui, par-delà nos clivages politiques.

Je salue le travail de Sophie Mette et Brigitte Kuster dans le cadre de la mission d'information sous la précédente législature. L'incendie du 15 avril 2019 a suscité un émoi immense, en France et à travers le monde. Notre Dame de Paris, chef-d'œuvre de l'architecture gothique, représente un symbole culturel très fort depuis huit siècles, en France et en Europe. Il s'agit d'un édifice religieux majeur, mais aussi d'un monument littéraire.

Quatre ans après ce drame, sa restauration avance à grands pas. Sa reconstruction est bien engagée. Je remercie tous ceux qui ont sauvé la cathédrale des flammes en avril 2019, et tous ceux qui depuis concourent à sa sécurisation et sa restauration. J'ai visité le chantier à plusieurs reprises depuis ma nomination. J'ai pu constater avec émerveillement les progrès des travaux des artisans, à différentes phases. Ils redonnent, par leur savoir-faire inégalé, sa splendeur à la cathédrale.

La sécurisation et la consolidation, lancées dès la fin de l'incendie par la DRAC Ile-de-France, se sont achevées à l'été 2021. Les opérations en cours consistent à restaurer les parties détruites ou dégradées. Un échafaudage est en cours de montage. Il permettra de traiter, à partir de l'automne prochain, la flèche de Viollet-le-Duc. Nous sommes ainsi confiants dans notre capacité à rouvrir la cathédrale au culte et au public dès 2024, même si la restauration des élévations extérieures se poursuivra ensuite durant plusieurs années.

Ces travaux sont l'occasion de valoriser des métiers d'art. Ils font partie de mes priorités. Le contrat d'objectif et de performance stratégique de l'établissement public prévoit des heures d'insertion pour former des apprentis, ainsi que des partenariats avec des entreprises et des associations, afin d'idéalement susciter des vocations. L'orgue est parallèlement restauré. Quant aux vingt-deux toiles de maître, elles sont traitées par une cinquantaine d'experts à

Bondoufle, dans l'Essonne. Le nettoyage des décors et des élévations intérieures permettra enfin à Notre Dame de retrouver toute sa lumière.

L'émotion suscitée par l'incendie a provoqué un afflux sans précédent de dons. L'incroyable générosité de 340 000 donateurs a permis de réunir 846 millions d'euros de promesses de dons. 150 millions d'euros ont été engagés dans la première phase. La deuxième, qui se déroulera jusqu'en 2024, est évaluée à 552 millions d'euros, sous réserve de possibles travaux complémentaires et des révisions de prix inévitables à l'échelle d'un tel chantier. Le comité de mécènes du 12 janvier dernier a permis de consolider la position favorable des grands donateurs, concernant le financement de chantiers après la réouverture, avec un reliquat éventuel de la souscription. L'établissement public consultera précisément chaque fondation à ce sujet.

S'agissant de l'enquête administrative que vous évoquiez, Monsieur le président, le ministère de la Culture s'est constitué partie civile à l'enquête judiciaire en cours depuis juin 2020. Elle établira le cas échéant les responsabilités personnelles ou les manquements. Elle identifiera les causes de l'incendie et d'éventuels dysfonctionnements s'ils existent.

Afin de limiter les risques d'incendie dans les autres cathédrales appartenant à l'État, objectif très important que vous soulevez, le ministère de la Culture a dressé un plan d'action sécurité cathédrales. J'y suis très attachée. Il liste différents points à vérifier et traiter. Nous pourrions y revenir si vous le désirez. Ces mesures s'ajouteront aux échanges avec les parties prenantes à la réouverture. Elles répondent à l'objectif légitime de tirer tous les enseignements opérationnels du sinistre.

Concernant l'articulation évoquée par la présidente, le ministère est propriétaire du monument. Le dialogue avec l'établissement public dont il a la tutelle est permanent. Il est notre bras armé sur ce chantier. La détermination du général Georgelin de le mener à bien ne fait aucun doute. L'établissement public emploie 39 équivalents temps plein, pour un budget de 9 millions d'euros. Ses proportions modestes sont adaptées au chantier. Pour autant, cet opérateur est le plus contrôlé du ministère de la Culture. Un rapport périodique de la Cour des comptes, une mission parlementaire, une commission des affaires culturelles des assemblées, et un comité des donateurs s'ajoutent à son conseil d'administration. Le deuxième rapport public de la Cour des comptes de septembre 2022 souligne en tout cas sa bonne gestion, ainsi que la bonne conduite de ce chantier capital pour la France.

Les choix de restauration sont soumis à la validation du ministère, à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA), à la direction générale du patrimoine et de l'architecture, et à la direction régionale des affaires culturelles qui effectue le contrôle scientifique et technique des différents chantiers. L'État anticipe et veille aux conditions de réouverture et d'exploitation de la cathédrale. Le ministère participe aussi au comité artistique qui conseille l'archevêque concernant la réalisation des assises et l'aménagement liturgique financé par le diocèse. Ce chantier exceptionnel sert enfin de laboratoire. Des recherches poussées aboutiront à la mise en œuvre de technologies innovantes qui amélioreront sa sécurité future ainsi que celle des 86 autres cathédrales, dans le cadre du plan cathédrales, financé à hauteur de 80 millions d'euros par France Relance.

La question de la médiation culturelle se posera évidemment à la réouverture de Notre Dame de Paris. Elle était déjà, avant l'incendie, le monument le plus visité d'Europe. L'établissement public développe dès à présent cette dimension : journées du patrimoine, animation des palissades, exposition « au cœur du chantier » à partir de mars 2023, exposition immersive « Notre Dame éternelle ». Ces innovations nous projettent dans l'avenir.

L'avancée du chantier nous rassure en tout cas quant à la capacité de Notre Dame à retrouver, dans les délais prévus, sa splendeur ainsi que son public.

Mme Claudia Rouaux (SOC). Les représentants de l'établissement public nous ont présenté un exposé très précis. Je m'inquiète néanmoins de l'impact de REACH, la réglementation européenne qui prohibe l'usage professionnel du plomb, sur les métiers de restauration d'art. Il est aujourd'hui impossible de remplacer le plomb utilisé dans les ogives ou les vitraux. Or, la France en possède 90 000 mètres carrés, tandis que l'activité mobilise 450 entreprises artisanales. Ce point a-t-il été discuté au niveau européen ? Financer l'entretien du patrimoine est déjà difficile, sans devoir y ajouter 25 % de surcoûts de cette nature.

Mme la ministre. Nous portons notre argumentaire, aux niveaux administratif et politique, concernant l'impact de REACH sur les métiers du patrimoine, auprès de la Commission européenne. Les décisions sont pour l'instant reportées. L'enjeu est plus large que les seuls vitraillistes. Je suis très mobilisée. La question du plomb est toutefois sensible, notamment en termes de récupération des eaux.

Mme Sophie Mette (Dem). Qu'en est-il de votre plan de sécurisation des cathédrales, à Notre Dame de Paris et sur l'ensemble du territoire ?

Mme la ministre. Le plan de relance finance des travaux prioritaires de sécurisation, parmi une longue liste. L'alerte et la formation sont aussi des axes de travail importants.

M. Francis Dubois (LR). Une jeune scierie corrézienne débite des chênes centenaires de l'Allier, fièrement et gracieusement, au profit de la reconstruction de la flèche de Notre Dame. J'espère qu'une plaque commémorera le travail de grande qualité de tous les artisans impliqués, surtout lorsqu'il est aussi généreux.

Mme la ministre. Votre intervention démontre combien ce chantier parisien mobilise des passionnés partout en France et au-delà. L'Allemagne collabore notamment à la restauration des vitraux. Nous n'avons pas encore précisé comment nous rendrons hommage à toutes ces énergies qui portent le chantier. Elles méritent évidemment d'être mises en valeur. Une réception pourrait les réunir. Une reconnaissance de « maîtres d'art » a par ailleurs été récemment remise à certains charpentiers.

Mme Béatrice Bellamy (HOR). Je n'ai malheureusement pas pu assister aux précédentes réunions de travail. À combien estimez-vous l'intégralité des travaux ? Tous les métiers d'arts ont-ils été sélectionnés ? Privilégiez-vous les artisans français ? Fonctionnez-vous avec des appels d'offres ? Qu'en est-il du facteur d'orgues ?

Mme la ministre. Sur les 281 métiers d'arts enregistrés en France, tous ceux qui lui sont nécessaires sont mobilisés autour du chantier. Le général Georgelin a détaillé lors de son audition tous les appels d'offres, mais nous pourrions y revenir. 150 millions d'euros ont été dépensés dans le cadre de la première phase. La deuxième est chiffrée à 552 millions d'euros, sous réserve des aléas et de l'inflation. Enfin, la poursuite de la restauration, en dehors des dommages causés par l'incendie, est aujourd'hui en discussion avec le comité des donateurs.

Mme la co-présidente Anne Brugnera. La collecte des dons au profit de Notre Dame se poursuit. Son ampleur suscite l'envie d'autres monuments ayant aussi besoin de restauration. L'utilisation des fonds doit par conséquent être approuvée par le Comité des donateurs, qui les représente, dans le respect de la loi.

Mme Claudia Rouaux (SOC). Beaucoup de jeunes se sont-ils inscrits à des formations aux métiers d'art, mis en lumière par le chantier de la cathédrale ?

Mme Sophie Mette (Dem). En Nouvelle-Aquitaine, la création d'un lycée avait été annoncée après l'incendie de Notre Dame. Ce projet a-t-il avancé, voire abouti ?

Mme la ministre. Le chantier a ravivé l'attachement aux métiers d'art dans toute la France. La Nouvelle-Aquitaine est très en pointe dans ce domaine, tout comme le Grand Est. Je vérifierai ce qu'il en est du lycée que vous évoquez. Le plan France 2030 tient en tout cas compte du sujet. L'appel à projets « métiers et compétences » a financé à hauteur de 5 millions d'euros le campus des métiers d'art ouvert à Versailles. Un appel à manifestations d'intérêt concerne à présent la création de pôles territoriaux des industries culturelles et créatives, pour une enveloppe totale de 46 millions d'euros. Ses priorités sont le son et l'image d'une part, et les métiers d'art d'autre part. La Caisse des Dépôts accompagnera les projets de formation, de mise en commun, de nouvelles technologies. Des gestes d'artisans sont par exemple numérisés afin de sauvegarder les savoir-faire. L'institut national des métiers d'art travaille le titre de maître d'art, qui gagne en ampleur chaque année. Notre Dame est un chantier emblématique d'une politique active dans toutes les régions, notamment grâce aux chantiers Loto du patrimoine, dans le cadre desquels de nombreux apprentis sont formés.

Les métiers d'art nous relient à notre histoire, mais leur créativité est ancrée dans le présent. Un parcours de découverte des métiers d'art au collège est mis en place avec le Musée des Arts décoratifs. Le Mobilier national organisera des ateliers « Petit mob », destinés aux 7-13 ans. Il convient de susciter très tôt des vocations. Station F a permis à des collégiens de tester ces métiers d'avenir, qui possèdent un véritable potentiel économique, et qui offrent un rayonnement culturel important à notre pays. Le chantier phare de la cathédrale démultiplie ainsi l'envie et les initiatives en région.

Enfin, la remise des prix de la Fondation Bettencourt était très émouvante. Le film qui mettait en lumière la transmission transgénérationnelle, lors d'ateliers du mercredi et du samedi, était particulièrement touchant. Ces initiatives sont déterminantes pour encourager les vocations. Des jeunes filles soudent. Des jeunes garçons brodent. Tout est possible.

Mme la co-présidente Anne Brugnera. Le chantier de Notre Dame suscitait au départ des craintes et des interrogations. Alors que nous nous inquiétions, dans le cadre de la loi, de trouver suffisamment d'artisans formés, des compagnons nous avaient alertés concernant le précédent du Louvre. Son chantier avait été accompagné par la création d'un établissement public et avait entraîné un fort engouement. Néanmoins, une fois ces grands travaux terminés, s'ils ont suscité trop de vocations, certains pourraient alors se trouver sans occupation. Aujourd'hui, 1 000 personnes travaillent chaque jour à Notre Dame. Le besoin de main-d'œuvre diminuera par la suite. Je vous confie cette réflexion, qui m'avait marquée.

Mme la ministre. Les chantiers de sécurisation et de restauration de nos monuments historiques, de nos orgues ou de nos tableaux sont nombreux. Des débouchés existent. L'Institut national du patrimoine attire chaque année des promotions toujours plus motivées et diversifiées. Nos manufactures nationales ou le ministère de la Culture sont aussi d'importants employeurs de métiers d'art très divers, ces derniers ne se limitant pas aux charpentiers et aux facteurs d'orgues.

M. le co-président Julien Odoul. La réouverture de Notre Dame est programmée en décembre 2024. Le ministère prévoit-il des animations relatives à la cathédrale, au bénéfice des très nombreux touristes qui seront présents à Paris plus tôt dans l'année, à l'occasion des Jeux olympiques ?

Mme la ministre. Le CMN, la ville de Paris, les musées, et l'établissement public réfléchissent à divers projets d'exposition. Ils valoriseront de mille manières le chantier de

Notre Dame auprès des millions de visiteurs attendus, en différents lieux si le parvis est inaccessible.

M. le co-président Julien Odoul. Vous pouvez les diriger vers Sens, dont la cathédrale a servi de modèle à celle de Paris. Nous les accueillerons avec plaisir.

Mme la ministre. Saint-Etienne de Sens a d'ailleurs reçu 2,6 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

Mme Sophie Mette (Dem). Concernant le parvis, le général Georgelin nous assure que les relations avec la mairie de Paris sont très fluides. Où en sont ces travaux ?

Mme la ministre. L'État a pris part au jury qui a sélectionné les architectes paysagistes devant aménager les abords de la cathédrale. Le très beau projet du bureau Bas Smets a été retenu. Il sera présenté à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture au printemps 2023. Les travaux seront engagés après la réouverture de la cathédrale, pour 50 millions d'euros.

La ville réfléchit aussi aux parcours d'interprétation et au centre d'accueil du site, qui serait installé dans les souterrains du parvis (l'ancien parking), avec les nombreuses parties prenantes : Paris Musée (qui gère la crypte archéologique), le ministère de la Culture et le CMN (responsables du circuit des tours), l'établissement public, le ministère des Armées (dont dépend le mémorial des martyrs de la déportation), et évidemment le diocèse. La création d'un musée Notre Dame est une hypothèse. Son emplacement resterait à déterminer. Les fouilles ont en outre révélé de précieux éléments médiévaux.

Mme la co-présidente Anne Brugnera. Le CMN sera également auditionné par notre groupe de travail, ainsi que le diocèse. Les acteurs concernés par la propriété et la gestion de Notre Dame de Paris, en tant que lieu de visite et de culte, sont nombreux. Nous vous remercions, Madame la ministre.

La séance s'achève à dix-sept heures trente.